

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS44

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer et M. Delaporte

ARTICLE 23

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« en priorité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à rendre plus ambitieuse la proposition du Gouvernement de créer une 4e année de stage en médecine générale.

Pour ce faire, il prévoit de flécher uniquement vers les déserts médicaux la réalisation de cette nouvelle année, et non « en priorité ».

A l'inverse du stage en pratique ambulatoire, lui aussi réalisé « en priorité » dans les déserts médicaux (stage créé par l'article 2 de la loi « Buzyn »...mais jamais mis en oeuvre), il convient de clairement faire profiter les déserts médicaux de cette nouvelle mesure.

Rappelons ici que entre 2012 et 2018, la part de Français vivant dans une commune où l'accès à un médecin généraliste est limité est passée de 7,6 % à 11,1 % et que 11 % des Français, soit 6 millions de personnes, n'ont pas de médecin traitant, alors qu'il est le pivot de l'accès aux soins en ville.